



**HAL**  
open science

## Éditorial : ordre colonial

Emmanuel Blanchard

► **To cite this version:**

Emmanuel Blanchard. Éditorial : ordre colonial. Genèses. Sciences sociales et histoire, 2012, 86, pp.2-7. hal-00745360

**HAL Id: hal-00745360**

**<https://hal.science/hal-00745360v1>**

Submitted on 25 Oct 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Depuis une vingtaine d'années, l'histoire des polices a connu un véritable « tournant historiographique » (Milliot 2007) qui a permis de dépasser le diagnostic posé dans un précédent dossier de *Genèses* consacré au maintien de l'ordre (1993) : l'« hypostase » de la répression policière (Bruneteaux 1993) a laissé place à une multitude de travaux sur les pratiques et les agents des forces de l'ordre et a contribué au tournant compréhensif des études sur la police. À l'heure où le *colonial policing* fait l'objet de ses premiers bilans historiographiques (Sinclair 2011), les empires coloniaux, pour lesquels l'analyse des formes et du poids des répressions et de la violence est un enjeu de controverses, restent en marge de ce mouvement, en particulier dans le cas français. Les contributeurs réunis pour ce numéro<sup>1</sup> s'efforcent de combler cet écart et tablent sur le potentiel heuristique d'approches ordinaires (dans un double sens : par l'accent mis sur des acteurs anonymes ; au travers des méthodes habituelles des sciences sociales) des politiques, organisations et pratiques policières. Ces principes de recherche doivent ainsi conduire à mieux rendre compte de formes de gouvernement dans lesquelles la place de la coercition est un enjeu crucial, trop souvent peu documenté et contextualisé (Hibou 2011).

Au début des années 1980, l'analyse des forces de l'ordre avait contribué au renouvellement des recherches sur l'empire britannique. David Arnold, membre du groupe éditorial des *subaltern studies*, s'était particulièrement intéressé à la façon dont les appareils policiers, appréhendés dans leur pluralité et leurs évolutions, participaient à la catégorisation et à la hiérarchisation des populations (Arnold 1986). Héritier d'une approche de l'« histoire par le bas », il était attentif à ce que l'enrôlement d'une partie des populations locales dans l'appareil coercitif de l'État colonial soit relié à une trajectoire et à des ressorts endogènes. Ces perspectives posent bien sûr la question des sources mobilisées par l'historien et de son intérêt pour un « texte caché » (Scott 1990) qui ne se laisse que rarement saisir dans l'abondante documentation laissée par les administrations de l'État colonial

tardif, au cœur des questionnements des auteurs réunis dans ce dossier. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, la « police », et les interrogations sur le gouvernement des conduites et la gestion des populations, ont été au cœur des préoccupations de l'État royal français confronté aux attermolements du projet colonial en Nouvelle-France (Havard 2009). Mais ce n'est que dans les dernières décennies du « colonialisme moderne » (Burbank et Cooper 2010) que la question du renforcement des organisations policières est devenue une préoccupation centrale du répertoire impérial des métropoles européennes (Anderson et Killingray 1992). Ces projets de réforme et cette bureaucratisation progressive ont généré des masses de « papiers » qui restent au cœur des investigations historiques, ici complétée par des sources en langues locales, en particulier celles liées à l'expansion de la presse et d'une opposition à la colonisation de plus en plus structurée dans des formes partisans ou syndicales. Des entretiens avec des acteurs locaux du maintien de l'ordre (voir ici l'article de Joël Glasman) permettent aussi d'approcher les reconfigurations sociales favorisées par le développement relatif, dans un contexte permanent de pénurie des moyens administratifs, des « corps habillés ».

Ces enquêtes archivistiques sont loin d'étreindre la pluralité des dispositifs de maintien de l'ordre ancrés dans des formes impériales et des situations locales variées. De plus, elles ne permettent que d'effleurer la diversité du vécu et des schèmes de perception des groupes « policés ». La césure colonisateur/colonisés, dont le tranchant avait été reconstruit dans les luttes pour l'indépendance, en ressort cependant émoussée. Les forces de l'ordre, entendues dans un sens large (polices étatiques, agents municipaux, gardes privés, gardes-champêtres, gendarmes...), étaient ainsi au nombre de ces intermédiaires (Brunschwig 1983) qui ont pu voir dans l'administration coloniale un support pour des ambitions personnelles, professionnelles ou la reconversion d'un capital politique autrefois assis sur d'autres dispositifs de pouvoir.

À la différence de forces militaires, dont les trajectoires des acteurs et les usages de différents formats de maintien de l'ordre montrent qu'elles n'étaient pourtant pas toujours différenciées (Blanchard, Deluermoz et Glasman 2011), les unités policières semblent n'avoir que rarement usé de l'incorporation forcée. Ce constat permet aussi de comprendre comment les administrations policières avaient été intégrées aux premières réflexions sur la notion d'hégémonie en situation coloniale, dans une optique qui les associait à la diffusion de normes juridiques et d'autocontraintes (Engels et Marks 1994). Dans une perspective très inspirée par les analyses en termes de *policing by consent*, référentiel souvent présenté comme au cœur d'une tradition policière britannique, il fut cependant répondu que, dans l'empire, la notion de consentement ne pouvait rendre compte de ce qu'était un mandat policier indissociable d'un usage de la force ne connaissant pas les mêmes restrictions qu'en métropole (Anderson 1994). La reconnaissance d'une « domination sans hégémonie » (Guha 1997) n'était pas sans parenté avec des analyses plus classiques selon lesquelles « la loi et l'ordre » pouvaient suffire à soutenir un

ordre colonial en mesure de s'affranchir de modes de légitimation par le suffrage, la participation politique voire toute forme d'assentiment des gouvernés.

L'invocation du diptyque *Law and Order* reste d'ailleurs fructueuse, quand il est pensé sous forme d'articulations, d'usages et de légitimations réciproques du droit et de la force. Ainsi formulés, ces renouvellements problématiques permirent d'approfondir la connaissance des pratiques des polices. La place grandissante prise par ces dernières au fil des décennies, au détriment des unités à proprement parler militaires, n'était ainsi plus assimilée à l'indice d'une évolution vers des formes non brutales de domination. Dans le même temps, il a été reconnu que le droit et les réglementations diverses avaient un pouvoir de conformation sociale qui dépassait la seule menace que faisait peser l'institutionnalisation d'usages potentiellement immodérés de la force (Hill 2007).

Aussi fécondes aient été ces propositions, ces dernières années, une partie de l'historiographie a renoué avec une appréhension de la toute puissance d'une violence exterminatrice des hommes et des structures sociales (Elkins 2005), contribuant à ce que la violence coloniale devienne un enjeu vif de débats contemporains. Dans le même temps, un nombre grandissant de recherches approfondies s'est concentré sur «l'empire du droit» et sur les fondements juridiques du gouvernement colonial (Saada 2007), dans une perspective qui a parfois été critiquée comme trop déconnectée d'autres enjeux et instruments de pouvoir (Mann 2009). Une entrée par les organisations et pratiques policières permet à la fois d'écarter les interprétations fondées sur une force brute autonomisée de ses fondements sociaux et de ses ressorts vernaculaires, ainsi que de rapprocher certaines positions dont l'antagonisme tient à des différences de degré dans l'articulation entre approche par le droit et attention aux usages sociaux de la contrainte.

Les polices pouvaient appliquer outre-mer des dispositifs pensés dans les contextes métropolitains tout en les adaptant à un contexte de racialisation des populations et en les articulant à une punitivité qui n'était ni exclusivement pénale, ni diligentée par les seuls agents des forces de l'ordre : que l'on pense par exemple à la place occupée par le code de l'indigénat ou l'internement administratif (Thénauld 2012). Au sein de cette panoplie disciplinaire, la police du quotidien, dont les supports pouvaient être juridiques et la violence avant tout symbolique, n'en était pas moins souvent la même que celle qui appliquait des violences extrêmes dans les moments de contestation de la domination coloniale. Les colonisés émigrés dans les métropoles pouvaient d'ailleurs aussi les subir dans de tout autres contextes institutionnels (Blanchard 2011).

En s'attachant à la répression des manifestations de décembre 1952 à Casablanca, Jim House démontre que l'usage massif d'une violence létale mise en œuvre dans un format élargi de maintien de l'ordre associant diverses unités de police, l'armée, mais aussi de simples escouades de colons, ne put arrêter les évolutions endogènes à la société urbaine musulmane. Les forces répressives apparaissent comme un catalyseur de la contestation coloniale. Elles furent impuissantes à

saisir les fragmentations et recompositions s'opérant dans des marges urbaines devenues centrales, dans un contexte où les unités de renseignement étaient rendues partiellement inopérantes en raison de la force des stéréotypes irriguant leurs analyses (Thomas 2008).

Dans une tout autre aire et à une époque différente, dans l'île de Java des années 1930 sous domination néerlandaise, on peut cependant mettre au jour des cadres policiers proches. Marieke Bloembergen montre ainsi comment l'obsession du danger communiste et nationaliste conduisit à ne pas prendre la mesure du phénomène des *rampokkers*, ces bandits armés qui opéraient dans l'est de Java. L'absence de réponse policière à un problème sécuritaire abondamment commenté par la presse tenait notamment à ce que les visions d'un ordre rural immémorial et pacifié organisaient les formes de délégation des pouvoirs politiques et policiers. Avec cette étude locale, est confirmée l'une des principales caractéristiques des polices en situation coloniale : peu développées sur le plan de l'investigation judiciaire et de la prévention des crimes et délits de droit commun, elles intervenaient, en ces domaines, dans les limites des zones de peuplement « européen ». Hors ces poches géographiquement limitées, c'étaient bien des mécanismes de contrôle social vernaculaire, pourtant mis à mal par la domination coloniale, dont il était attendu qu'ils contiennent les atteintes aux biens et aux personnes, afin qu'elles ne soient pas génératrices d'une remise en cause des autorités centrales.

Les coutumes locales pouvaient aussi faire l'objet de pratiques répressives, fluctuantes selon les marges de négociation des acteurs. Isabelle Tracol-Huynh montre ainsi qu'au Tonkin, tout au long de la période coloniale, les chanteuses furent l'objet d'un fort investissement réglementaire et discursif de la part des autorités. Le réglementarisme prostitutionnel ne peut s'y appréhender à la seule aune de l'hygiénisme, du primat de la famille patriarcale et de l'extension des prérogatives policières qui le définissaient en métropole. Ces dimensions ne sont certes pas absentes dans le Vietnam colonisé mais l'enjeu primordial était bien celui de la délimitation de frontières sexuelles et raciales dans le gouvernement des populations. Les concubines indigènes des « Européens » étaient parfois amalgamées aux prostituées, cibles d'une véritable hiérarchisation réglementaire et pénale selon des critères de race pouvant être distincts de ceux appliqués au statut général des personnes. Dans ce contexte de labilité des taxinomies, l'action policière « au niveau de la rue » apparaît donc prépondérante dans l'identification et la catégorisation de populations que l'administration coloniale peinait souvent à distinguer.

Cette administration est aussi le lieu dans lequel des policiers de plus en plus nombreux vont tenter de faire carrière. Joël Glasman montre comment dans le Togo de l'après-Seconde Guerre mondiale, les nouvelles normes et compétences bureaucratiques ont redistribué les possibilités de reconnaissance au sein des métiers de police. La dévalorisation des dispositions martiales et de l'expérience militaire ne renvoie pas forcément à une emprise moins brutale sur une population, elle est aussi prise dans l'extension de la rationalité scripturale et du contrôle

à distance. Si la notion de « modernisation » ne rend pas compte de ces évolutions, le maintien de l'ordre colonial connu cependant des dynamiques et des reconfigurations que seule une connaissance située des organes et répertoires policiers permet de mettre au jour.

*Emmanuel Blanchard*

## Ouvrages cités

- ANDERSON, David M. 1994. « Policing the Settler State: Colonial Hegemony in Kenya, 1900-1952 », in D. Engels et S. Marks (éd.): 248-266.
- et David KILLINGRAY (éd.). 1992. *Policing and Decolonisation. Politics, Nationalism and the Police, 1917-1965*. Manchester, Manchester University Press (Studies in Imperialism).
- ARNOLD, David J. 1986. *Police Power and Colonial Rule. Madras, 1859-1947*. Oxford, Oxford University Press.
- BLANCHARD, Emmanuel. 2011. *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962*. Paris, Nouveau monde.
- Quentin DELUERMOZ et Joël GLASMAN. 2011. « La professionnalisation policière en situation coloniale: détour conceptuel et explorations historiographiques », *Crime, histoire et sociétés/Crime, History and Societies*, vol. 15, n° 2: 33-53.
- BRUNETEAUX, Patrick. 1993. « Le désordre de la répression en France 1871-1921. Des conscrits aux gendarmes mobiles », *Genèses*, n° 12: 30-46.
- BRUNSWIG, Henri. 1983. *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française ou comment le colonisé devient colonisateur, 1870-1914*. Paris, Flammarion (Nouvelle bibliothèque scientifique).
- BURBANK, Jane et Frederick COOPER. 2010. *Empires in World History. Power and the Politics of Difference*. Princeton (NJ), Princeton University Press.
- ELKINS, Caroline. 2005. *Imperial Reckoning. The Untold Story of Britain's Gulag in Kenya*. New York, Henry Holt & Co.
- ENGELS, Dagmar et Shula MARKS (éd.). 1994. *Contesting Colonial Hegemony. State and Society in Africa and India*. Londres, British Academic Press (A Publication of the German Historical Institute London).
- GENÈSES. 1993. N° 12, « Maintenir l'ordre ».
- GUHA, Ranajit. 1997. *Dominance without Hegemony. History and Power in Colonial India*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press (Convergences).
- HAVARD, Gilles. 2009. « Les forcer à devenir Citoyens ». *État, Sauvages et citoyenneté en Nouvelle-France (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 64, n° 5: 985-1018.
- HIBOU, Béatrice. 2011. *Anatomie politique de la domination*. Paris, La Découverte.
- HILL, Richard S. 2007. « "The Taming of Wild Man": Policing of Colonised Peoples in the Nineteenth and Twentieth Centuries », in Richard S. Hill et Sekhar Bandyopadhyay, *Empire, Identity and Control. Two Inaugural Lectures*. Wellington, Stout Research Centre for New Zealand, Studies Treaty of Waitangi Research Unit: 1-20.
- MANN, Gregory. 2009. « What Was the Indigenat? The "Empire of Law" in French West Africa », *The Journal of African History*, vol. 50, n° 3: 331-353.

MILLIOT, Vincent. 2007. « Histoire des polices : l'ouverture d'un moment historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol 54, n° 2 : 162–177.

SAADA, Emmanuelle. 2007. *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*. Paris, La Découverte (L'espace de l'histoire).

SCOTT, James C. 1990. *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*. New Haven (Conn.), Yale University Press.

SINCLAIR, Georgina (éd.). 2011. *Globalising British Policing*. Farnham, Ashgate (The History of Policing).

THÉNAULT, Sylvie. 2012. *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*. Paris, O. Jacob (Histoire).

THOMAS, Martin. 2008. *Empires of intelligence. Security Services and Colonial Disorder after 1914*. Berkeley, University of California Press.

## NOTES

1. Ces articles sont issus d'interventions présentées dans le cadre du séminaire « Polices et *policing* en situation coloniale : une perspective impériale et comparatiste, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle » organisé par le

GERN (Groupement européen de recherche sur la normativité) à Paris (25–28 novembre 2009) et Leiden (16–17 septembre 2010).